

UN1TÉ

INCORPORATION 281ème & 282ème

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)



La 281ème sera incorporée de façon suivante :

- 07/04/2026 pour la formation 12 mois.
- 10/08/2026 pour la formation 8 mois.

La 282ème sera incorporée de façon suivante :

- 05/05/2026 pour la formation 12 mois
- 01/09/2026 pour la formation 8 mois

UN1TÉ rappelle à nos collègues POLICIERS ADJOINTS qu'ils peuvent :

"Ouvrir à tout moment un Compte Épargne-Temps (CET) à condition d'avoir accompli au moins une année de service en qualité d'agent de la fonction publique (ENP comprise)."

"Alimenter, avant leurs incorporations et de façon dérogatoire, leurs CET."

À défaut de texte précis en la matière, il convient d'appliquer la règle au prorata du temps passé en service avant l'entrée en école.



Réglementation en matière de Compte Épargne-Temps (CET)

- DÉCRET n°2002-634 du 29/04/2002
- ARRÊTÉ du 28/08/2009
- INSTRUCTION MINISTÉRIELLE du 15/12/2016

Tu rencontres des difficultés ? Contacte ton délégué UN1TÉ

Suivez-nous



**RECONNAISSANCE et CONSIDÉRATION
pour les POLICIERS ADJOINTS**



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS POLICIERS OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FO
04/03/2026